

# □ **FILO- FISC**

*Société civile à forme de SPRL*  
Cabinet d'experts comptables  
& conseils fiscaux

- N° d'entreprise : 0879-573-531
- Agréation IEC : 222960 3 F 06

Rue Tige Jacquette 7B  
4280 HANNUT (AVIN)

Tél : 019/54.66.54  
Fax : 070/401.237  
Courriel : [info@filo-fisc.be](mailto:info@filo-fisc.be)

Philippe CHAROT  
[Philippe.charot@filo-fisc.be](mailto:Philippe.charot@filo-fisc.be)  
0477/630.659

Laurent DRECHSEL  
[Laurent.drechsel@filo-fisc.be](mailto:Laurent.drechsel@filo-fisc.be)  
0477/460.651



# **NEWSLETTER**

Décembre 2008 – Numéro 4



Chère cliente, cher client

*Tout d'abord, nous tenons à vous présenter nos meilleurs vœux, à votre famille et vos proches à l'aube de cette nouvelle année. Année qui s'annonce très particulière vu le contexte économique actuel*

Nous vous souhaitons une bonne lecture de la présente

Si vous avez des questions en relation avec son contenu, n'hésitez pas à nous contacter

L'équipe Filo-Fisc

## **SOMMAIRE :**

- Publication des comptes annuels des bilans pour les PME belges (et étrangères) :  
Chronique d'une mort annoncée
- Les obligations en matière d'utilisation des Services internet dans la relation entre les contribuables et les administrations fiscales.
- Pour vivre heureux : vivons cachés
- Divers



## > **Publication des comptes annuels des bilans pour les PME belges (et étrangères) : Chronique d'une mort annoncée**

Depuis quelques temps déjà l'Europe avait pour ambition de diminuer les charges administratives au sein des PME de près de 15 %.

Certains pays avaient intégré dans leur législation l'obligation de rendre public les comptes annuels (dont la Belgique). Chez nous, cette obligation passait par la publication des comptes via la Banque Nationale de Belgique (BNB)

L'Europe a donc souhaité mettre fin à ce régime et à terme les états devront adapter leur législation en la matière.

Il s'agit ici de ne plus rendre public, et donc accessibles à tous, les comptes des PME. Bien évidemment il faudra toujours les établir. Pour rappel, la déclaration fiscale à l'impôt des sociétés est très étroitement liée à ces comptes.

### **Est-ce une bonne nouvelle ?**

Non !

Hormis le fait que les honoraires des comptables/experts comptables seront diminués à due concurrence et que les frais de publication (pour 2008 : 134.03 euros) à la BNB vont disparaître.

Mais comment obtenir alors des informations financières fiables ?

Comment, pour une société, s'assurer de la solvabilité de ses clients ou autres partenaires commerciaux ?

Il y a fort à parier que des sociétés commerciales vont prendre le relais. Les PME faisant appel à des prêts bancaires ou voulant contracter avec des groupes financiers importants devront alors s'enregistrer auprès de sociétés commerciales (et non plus la BNB) afin de délivrer des informations financières sur l'état de leurs comptes.

Jusqu'à présent, la consultation des états financiers des sociétés actives en Belgique était totalement gratuite. Elle risque fort de devenir payante.

Bref, de nombreux professionnels (dont nous faisons partie) pensent qu'il s'agit d'une régression.

L'obtention d'informations financières sur d'autres sociétés risque fort d'être plus chère.



## > Les obligations en matière d'utilisation des Services internet dans la relation entre les contribuables et les administrations fiscales

Ce rappel est utile à tous nos clients qui sont assujettis à la tva **en régime trimestriel** et qui **envoient, sans notre intervention, leur déclaration auprès de l'administration.**

A partir de 2009 (déclaration des opérations du premier trimestre 2009 – à renvoyer au plus tard le 20 avril 2009) tout assujetti a l'obligation d'envoyer les déclarations tva trimestrielles via le système INTERVAT (application internet nécessitant un lecteur de carte d'identité électronique), et donc tout envoi 'papier' sera proscrit.

La même obligation vaut pour les déclarations en matière de précompte professionnel (pour autant que vous ne confiez pas cette mission à un secrétariat social).

Filo-Fisc utilise systématiquement ce système pour les clients qui nous ont confié la rédaction et l'envoi de ces déclarations.

## > Pour vivre heureux – vivons cachés (comptine fiscale)

Ce qui suit est bien évidemment très discutable sur un plan juridique, mais il faut savoir que ces pratiques existent : (reproduction d'un article Belga 15/12/2008)

## Facebook, mine d'or pour les contrôleurs des impôts ?



Les fonctionnaires des impôts qui prennent leur travail à cœur, parcourent l'internet à la recherche des personnes dont ils contrôlent les déclarations. Dans ce domaine, Facebook est une véritable mine d'or, affirme l'un d'entre eux dans la presse flamande.

*"Des indépendants qui selon leur déclaration gagnent peu, mais qui n'arrêtent pas de commenter leurs hobbies coûteux sur Facebook. Des chefs d'entreprise qui déclarent un voyage d'étude en Chine comme dépense professionnelle et publient des photos d'excursions familiales sur leur page", donne en exemple un fonctionnaire des impôts. Interrogé à ce sujet, Bernard Ligot, le porte-parole du SPF Finances, est tombé des nues. "C'est une initiative regrettable de la part d'un fonctionnaire trop zélé", affirme-t-il.*

Mais selon ce fonctionnaire, il s'agit d'une pratique courante chez les jeunes contrôleurs.



## > Divers

Au moment d'écrire ces lignes, notre Premier Ministre remet sa quatrième démission au Souverain. Difficile dès lors de savoir si les changements législatifs annoncés seront effectivement traduits dans nos textes légaux

Le plan de relance mis au point par le gouvernement est au frigo.

Pour rappel, les mesures annoncées pour les PME et les indépendants étaient les suivantes :

Le gouvernement fédéral va consentir un effort substantiel en vue d'acquitter plus rapidement ses factures, grâce à une injection de 400 millions d'euros.

Pour garantir l'accès au financement, un suivi des ouvertures de crédit sera réalisé par la Banque nationale. Le gouvernement interviendra "notamment par le biais des banques qui ont bénéficié de son soutien".

L'ONSS devra adopter "une attitude bienveillante et orientée clients" pendant les trois premiers trimestres de 2009 envers les entreprises en panne de liquidités (plans de paiement sans majorations ni intérêts de retard). La même attitude est demandée à l'Inasti pour le versement des cotisations sociales des indépendants.

Les entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie pourront également obtenir un report des paiements de TVA et du précompte professionnel durant les trois premiers trimestres de 2009, sans encourir d'amende. Les intérêts de retard seront fortement réduits.

Le gouvernement accordera des baisses de charges. (réduction fiscale sur le travail de nuit et en équipes, réduction fiscale pour les heures supplémentaires). .

Le gouvernement va aussi augmenter, pour tous les employeurs, l'exonération du versement du précompte professionnel. (de 0,25 % à 0,75 %.) Au 1er janvier 2010, elle devrait atteindre 1 %. Pour soutenir le secteur de la construction, 300 millions seront injectés pour réduire la TVA de 21 % à 6 % pour les nouvelles constructions d'habitations familiales (sur les premiers 50.000 euros). Les investissements économiseurs d'énergie seront davantage encouragés selon des modalités à déterminer.



## **Prochaine Newsletter :**

Un article plus fouillé sur les déductions/taxations des produits de type épargne pension/pension libre complémentaire/assurance groupe et engagement individuel de pension.

Vous avez des questions ? Vous désirez améliorer cette newsletter ?  
Votre avis nous intéresse... Faites le nous savoir

## **Avertissement :**

Cette contribution est destinée à vous informer de façon ponctuelle des nouveautés intervenues : elle n'engage en aucun cas la responsabilité de Filo-Fisc pour toute erreur d'interprétation, de compréhension, de rédaction de texte ou changements législatifs, jurisprudentiels qui pourraient intervenir